

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 JANVIER 2011**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois de janvier deux mille onze (19 janvier 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Mario Charest, représentant de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2011-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2010;
4. Gestion du personnel :
 - a. Adhésion annuelle à l'Association des directeurs généraux de MRC du Québec;
 - b. Nomination de M. Jean Breton au conseil d'administration du Fonds-Soutien Mauricie;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Dossier du garage pour l'hygiène du milieu;
 - c. Projet de bail emphytéotique (et demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 14.1 du Code municipal);
 - d. Projet d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le financement annuel des MRC;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Cours d'eau;
7. Schéma de couverture de risques en incendie :
 - a. Adoption;
 - b. Plan de mise en oeuvre;
 - c. Plan de mise en oeuvre par objet;
8. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Président du comité de sécurité publique;
 - c. Agente de développement culturel - Rapport de décembre 2010;
 - d. Activités du CLD de la MRC des Chenaux;
 - e. Rapport de la coordonnatrice de la politique familiale;
9. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière;
 - b. Enveloppe dédiée;
10. Demande(s) d'appui;
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2011-01-002

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010**

Il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 décembre 2010.

Adoptée.

4. **GESTION DU PERSONNEL**

2011-01-003

4a. **ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEUR GÉNÉRAUX DE MRC DU QUÉBEC**

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 490,65 \$ incluant les taxes, pour le renouvellement 2011.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-01-004 4b. **NOMINATION DE M. JEAN BRETON AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS-SOUTIEN MAURICIE**

Considérant que la MRC des Chenaux est actionnaire du Fonds-Soutien Mauricie Inc. et, à ce titre, doit être représentée au sein du conseil d'administration de cet organisme régional de financement d'entreprises;

Considérant que monsieur Pierre St-Onge assurait l'intérim au poste de direction générale du CLD de la MRC des Chenaux et que, depuis le 6 décembre dernier, cette fonction est occupée par monsieur Jean Breton;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux désigne monsieur Jean Breton au sein du conseil d'administration du Fonds-Soutien Mauricie Inc.

Adoptée.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2011-01-005 5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5241 à 5302 au 19 janvier 2011 totalisant 395 927,16 \$.

Adoptée.

5b. **DOSSIER DU GARAGE POUR L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'un appel d'offres sera publié dans les prochaines semaines en vue d'obtenir des prix pour la fourniture d'un garage préfabriqué en bois.

2011-01-006 5c. **PROJET DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 14.1 DU CODE MUNICIPAL**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux a négocié avec les représentants de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie sur les modalités à inclure dans un bail emphytéotique en vue de se voir aliéner un terrain portant le numéro 509-1 au cadastre officiel de la Paroisse de La Visitation-de-Champlain, circonscription foncière de Champlain;

Considérant qu'une copie du projet de bail préparée par M^e Hugues Germain, notaire, a été présenté aux membres du conseil qui s'en trouvent satisfaits;

Considérant que ce terrain servira à la construction d'un garage pour le service d'hygiène du milieu;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la résolution numéro 2009-10-131 adoptée par ce conseil pour autoriser les signataires;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les termes contenus dans le projet de bail qui lui est soumis pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

5d. PROJET D'ENTENTE AVEC LE MAMROT POUR LE FINANCEMENT ANNUEL DES MRC

Une copie d'un projet d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est soumise aux membres du conseil. Cette entente vise à préciser les rôles et obligations des parties dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement de conformité n'est présenté.

6b. COURS D'EAU

Il n'y a eu aucune activité concernant les cours d'eau durant les dernières semaines.

7. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

2011-01-007

7a. ADOPTION - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Considérant que la municipalité a été dûment informée des actions requises de sa part afin d'atteindre les objectifs de protection établis au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Chenaux;

Considérant que la municipalité est en accord avec les actions proposées et détaillées dans le document « Plan de mise en œuvre de la Municipalité régionale de comté des Chenaux »;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le Plan de mise en œuvre de la Municipalité régionale de comté des Chenaux tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Actions*		Échéancier	MRC des Chenaux
*Telles qu'indiquées au schéma de couverture de risques en incendie et aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités, et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.			
1	Consigner dans un registre les rapports de toutes les interventions et transmettre annuellement une copie de ce registre à la MRC des Chenaux.	An 1 et continue	
2	Compléter le rapport DSI 2003 à la suite de la RCCI de chacune des interventions et l'expédier au MSP dans les délais prescrits.	An 1 et continue	
3	Transmettre à la MRC toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel d'activité, requis par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.	An 1 et continue	
4	Produire un rapport annuel d'activité et le transmettre au MSP et aux municipalités.	An 1 et continue	X
5	Mettre en place un moyen de convergence des informations afin de permettre aux SSI de maintenir à jour la liste des risques à protéger ainsi que les procédures de déploiement des ressources.	An 1 et continue	X
6	Adopter ou mettre à jour un règlement constituant chacun des SSI.	An 1	En support
7	Sensibiliser les employeurs du territoire à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	An 1 et continue	En support
8	Rédiger ou réviser les ententes intermunicipales et les entériner afin d'assurer un déploiement des ressources conforme aux objectifs.	An 1	X
9	Mettre à la disposition des SSI une ressource régionale dédiée à la sécurité incendie.	An 1	X
10	Mettre en place un programme d'embauche afin d'augmenter le nombre de pompiers disponibles, particulièrement pendant le jour en semaine.	An 1 et continue	En support
11	Mettre à jour les ententes d'entraide intermunicipale, automatique et mutuelle pour combler le manque de ressource, s'il y a lieu.	An 1	En support
12	Mettre en place un système pour vérifier régulièrement la disponibilité des effectifs et identifier les actions requises pour assurer en tout temps la disponibilité d'un certain nombre de pompiers sur le territoire.	An 1 et continue	En support
13	Obtenir, dans le cadre de son rapport d'activité annuel, les informations sur la formation des effectifs et vérifier que les municipalités font suivre à tout leur personnel la formation minimale exigée pour exercer au sein d'un SSI en conformité avec le règlement.	An 1 et en continue	X
14	Avoir au moins une ressource formée en matière de RCCI ou avoir recours à un SSI limitrophe.	À partir de l'an 2 et en continue	
15	Évaluer, s'il y a lieu, la pertinence de conclure une entente avec l'ÉNPO pour la formation des effectifs des SSI du territoire.	Au moment opportun	X

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

16	Élaborer un programme d'entraînement mensuel inspiré de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPQ. Dès que disponible, il devra être appliqué régionalement et prévoir des pratiques regroupant les SSI.	An 1 et applicable annuellement	En support
17	Former un comité de santé et de sécurité au travail et chaque SSI devra y déléguer son représentant. Ce comité verra à identifier les dangers et risques afférents au métier de pompier, établir des mesures correctives et préventives et les diffuser auprès du personnel.	An 1	En support
18	Maximiser les espaces en casernes afin de répondre au besoin d'entreposage des véhicules, des équipements et lieux de travail.	An 1 et continue	
19	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises incluant les attestations de performance ou de conformité ULC.	An 1 et continue	
20	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections.	An 1 et continue	
21	Mettre en place un programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement, des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP.	An 1 et continue	En support
22	Acquérir les véhicules d'intervention identifiés au tableau 23 selon les échéanciers, par les municipalités concernées.	An 1 - An 2	
23	Faire modifier tous les véhicules affectés au transport de l'eau qui ne sont munis d'une valve de vidange ayant un débit moyen de 4 000 litres/minute (25 cm).	An 1	
24	Travailler à l'élaboration d'entente pour la fourniture d'un camion pompe-échelle, avec les casernes limitrophes, afin de favoriser la protection des bâtiments en hauteur du territoire.	An 2	En support
25	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des équipements de protection personnelle et d'intervention en s'inspirant des normes applicables ou des exigences des fabricants.	An 1	En support
26	Procéder à l'acquisition ou au remplacement des équipements identifiés dans le tableau 25 selon l'échéancier prévu.	1 à 5 ans	
27	Élaborer un programme d'entretien et d'évaluation des réseaux d'aqueduc incluant la vérification des pressions et du débit ainsi que la codification des poteaux d'incendie en s'inspirant notamment de la norme NFPA 291.	MRC - An 1 Municipalités - An 2	En support
28	Établir une procédure pour informer les SSI et les municipalités, de toute problématique concernant les réseaux d'aqueduc.	An 1	En support
29	Apporter les corrections nécessaires aux lacunes du réseau d'aqueduc ou appliquer des mesures palliatives dans les secteurs déficients des P.U., tel que l'envoi dès l'alerte initiale, d'un ou de deux camions-citernes afin d'être en mesure de fournir aux SSI un débit d'eau correspondant aux critères fixés par les orientations ministérielles.	An 1 et continue	En support
30	Mettre en place un programme d'aménagement et d'entretien des points d'eau afin de faciliter le ravitaillement des citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	An 1 et application continue dès l'an 2	En support
31	Aménager des bornes-fontaines sèches conformes selon la fréquence établie au tableau 27.	An 1 à an 5	

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

32	Élaborer et mettre en place un programme de vérification des équipements radios et tenir à jour des registres de vérification.	An 2 et continue	En support
33	S'assurer de la qualité des services d'urgence 9-1-1 par la mise en application et le respect des règles édictées par le décret du gouvernement du Québec numéro 1042-2010 en date du 1 ^{er} décembre 2010 et intitulé : « Normes, spécifications et critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence ».	An 1 et continue	En support
34	Revoir les procédures de mobilisation des ressources humaines et matérielles en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations.	An 1 et continue	En support
35	Élaborer et appliquer un programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et interventions.	An 1 et continue	En support
36	Réaliser les activités relatives à l'amélioration de la RCCI en s'associant à des ressources formées en cette matière.	An 1 et continue	En support
37	Utiliser le rapport annuel des interventions (Voir action 1) afin d'orienter les activités de prévention et de sensibilisation du public.	An 2 et continue	
38	Réglementer l'installation obligatoire d'un avertisseur de fumée fonctionnel dans chaque résidence.	Adoption du règlement An 1 Application dès l'an 2	En support
39	Élaborer un programme de prévention en s'inspirant du CNPI et procéder à des inspections de bâtiments avec la collaboration de ressources formées en cette matière, soit des pompiers pour les risques faibles et moyens et une ressource qualifiée en TPI pour les risques élevés et très élevés.	An 1 et continue	En support
40	Élaborer un programme d'activités de sensibilisation du public étalé sur toute l'année.	An 1 et continue	En support
41	Analyser la possibilité de revoir le règlement de construction applicable sur le territoire afin d'exiger des plans et devis signés par un professionnel membre de l'Ordre des architectes et ce, particulièrement pour les établissements de soins tels un centre d'éducation, une résidence supervisée, une maison de convalescence ou un centre de réadaptation qui n'acceptent pas plus de neuf personnes, lesquels sont exclus par l'article 3.3 du règlement d'application de la Loi sur le bâtiment.	An 1	En support
42	Encourager les entreprises et les institutions à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au SSI, la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence à un TPI.	An 1 et continue	En support
43	Sensibiliser les municipalités, dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire afin de contrer les lacunes en intervention ou retarder la progression d'incendie de bâtiment.	An 1 et continue	X
44	Donner de la formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs dans les entreprises et les institutions de la région.	An 2 et continue	
45	S'assurer que les actions prévues au schéma seront réalisées par les SSI et les municipalités participantes selon les échéanciers prévus.	An 1 et continue	X
46	Réunir les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des services ambulanciers pour améliorer la coordination des interventions.	An 1	X

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Le président, monsieur Pierre Bouchard, informe ses collègues sur l'évolution du dossier de la gouvernance et de la fusion administrative des deux sites gérés par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est en outre question des dossiers d'expropriation du LET de Champlain et du litige juridique avec le Serres du Saint-Laurent.

8b. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président, informe ses collègues sur une recommandation du comité portant sur une hausse générale du quantum des amendes prévues aux règlements municipaux appliqués par les agents de la Sûreté du Québec.

8c. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois de décembre 2010 relatif aux activités de notre agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

8d. ACTIVITÉS DU CLD DE LA MRC DES CHENAUX

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport d'activités du CLD préparé par madame Sandra Dessureault, agente de communication.

9. PACTE RURAL

9a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Aucun dossier n'est présenté.

9b. ENVELOPPE DÉDIÉE

Aucun dossier n'est présenté.

10. DEMANDE(S) D'APPUI

Aucune demande d'appui n'est présentée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ville de Trois-Rivières (Ch. 121 des règlements 2010);
- b. MRC de Maskinongé (Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé);
- c. Mutuelle des municipalités (Ristourne de 1235 \$);
- d. Ministère de la Famille et des Aînés (Réponse à notre demande de financement).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. **ACCUSÉS DE RÉCEPTION**

- a. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Résolution. 2010-12-190, occupation dynamique du territoire).

13. **POUR VOTRE INFORMATION**

- a. Sport Québec (Ouverture de la période de mise en candidature pour la finale des Jeux du Québec 2014);
b. Rapport 2009-2010 de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy (Disponible sur demande);
c. Normand Chouinard - Demande d'une rencontre. Elle aura lieu le 16 février 2011 en fin d'après-midi.

14. **AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

Aucun autre sujet n'est présenté.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2011-01-008

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et dix minutes (20 h 10), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET